



Procès-verbal

Commission des arbitres

Réunion du :	15 mai 2018
A :	Par voie électronique
Présidence :	M. Jean-Marie ROBELIN.
Présents :	MM. Raphaël GERALDES - Quentin GUILLAUME - Christophe LANOIX - Claude RAVIER - Fabrice SIMARD.

Réserves

Départemental 3 Trévillers Thiébouhans / Exincourt Taillecourt 2 10 mai 2018

Arbitre M. ARGUEDAS CYRILLE, dirigeant du club de Trévillers Thiébouhans.

Réserve technique déposée par le capitaine d'Exincourt Taillecourt 2, Monsieur OCAK SERVET,

« Suite à une altercation entre Num 3 d exincourt et Num 9 de threvillers à la 78 min l arbitre à exclut en donnant un carton jaune puis rouge au Num 3 d exincourt pour un motif inexpliqué et incompris par la plupart des joueurs.

Normalement l arbitre devait sanctionner les deux joueurs en attribuant un jaune à chacun mais à choisit d exclure uniquement le joueur d exincourt. Nous posons une réserve technique pour une mauvaise décision de la arbitre du club car nous estilons qui a profiter de la situation pour avantager l'équipe de threvillers cette réservé à était pose avant que le jeu reprenne. Notre rapport complet suivra. Capitaine de exincourt Servet oca. »

Considérant que les réserves n'ont pas été confirmées par le club de Villers Le Lac,

La commission,

. rejette la réserve déposée par le capitaine d'Exincourt Taillecourt

. décide de confirmer le résultat acquis sur le terrain, Trévillers Thiébouhans 1 – Exincourt Taillecourt 2, 1 - 0,

. porte au débit du club d'Exincourt Taillecourt les droits de confirmation de la réserve.

(Mail le 16/05/18)

**Le Président,
JM. ROBELIN**

**Le Secrétaire,
F. SIMARD**

Tout appel devra être déposé dans le respect des dispositions des articles 8 et 9 du statut fédéral de l'arbitrage et des articles 188 – 189 – 190 des règlements généraux de la FFF.